

Ce manifeste est issu de journées internationales de partage d'expériences et de réflexions sur le thème *Prendre et donner la parole dans le social, la santé et l'éducation pour une prise de parole émancipatrice* (Bruxelles, 22 et 23 juin 2023).

Les échanges ont, entre autres, porté sur les dimensions éthiques et politiques de la prise de parole, sur les impensés, les injonctions, les rapports de pouvoir entourant la production et la reconnaissance de la parole, et sur certaines postures et pratiques jugées émancipatrices par les personnes présentes.

Ce manifeste est une des retombées de ces journées. Il énonce des points d'attention, qui n'ont pas valeur de règles de fonctionnement. Un des usages possibles du manifeste est d'initier des échanges entre personnes accompagnées et institutions (sociales, sanitaires, scolaires) sur ces points d'attention ainsi que sur les conditions éthiques et politiques à mettre en œuvre pour favoriser leur application.

En ce sens, ce manifeste est une invitation à contribuer à plus de justice sociale par une attention partagée aux voix légitimées comme à celles qui sont invisibilisées et discréditées, et par une réflexion sur les contextes, postures, rapports sociaux qui les produisent.

Plus de trente personnes en provenance des milieux universitaires, associatifs et institutionnels ont participé aux échanges et contribué à ce manifeste qui a été mis en forme par Maryvonne Charmillot, Baptiste Godrie, Jacques Moriau et Olivia Vernay.

MANIFESTE

Pour une prise de parole émancipatrice

Mai 2024, CC 4.0



1. AMÉNAGER LES CONDITIONS QUI AUTORISENT LA PRISE DE PAROLE

Parler ne va pas de soi : il faut se sentir en sécurité, écouté-e, cru-e et en confiance.

2. ACCORDER UNE PLACE À LA PAROLE PERSONNELLE AVANT LA PAROLE INSTITUTIONNELLE

S'adresser à la personne dans sa globalité et pas seulement à son identité d'usagère, de bénéficiaire, de demandeuse de services, de personne avec des « problèmes ».

3. PRENDRE LA PAROLE POUR EXISTER

La parole peut être revendicative, et permettre l'expression des forces, des besoins autant que des limites. En brisant le silence, la parole peut être libératrice et sauver des vies.

4. REFUSER DE PRENDRE LA PAROLE POUR RÉSISTER

Une personne peut souhaiter ne pas prendre la parole qu'on lui donne. Se taire est parfois un acte d'affirmation ou de lutte face à l'injonction de parler.

5. FAVORISER LA PAROLE SANS EXPOSER À DES CONSÉQUENCES NÉFASTES

Une personne doit avoir la possibilité de dire ce que les institutions font à sa vie sans que cette prise de parole ne se retourne contre elle et ne la discrédite.

6. DONNER LA PAROLE SANS LA TRAVESTIR NI LA VOLER

Déposséder une personne qui parle, instrumentaliser sa parole sont des actes de pouvoir qui peuvent être vécus violemment.

7. DONNER LA PAROLE SANS IMPOSER LES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES QU'ELLE RÉVÈLE

Ce n'est pas parce qu'une personne nous confie un problème qu'elle vit, qu'on a la solution à son problème et qu'on doit la lui imposer.

8. PARLER SANS MOT, C'EST AUSSI FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Les moyens de s'exprimer ne s'arrêtent pas au langage verbal : le dessin, la photographie, la sculpture, le collage, etc. sont autant de moyens de faire porter sa voix.

9. COMPRENDRE QUE LA PAROLE A TOUJOURS UN SENS POUR LA PERSONNE QUI L'EXPRIME MÊME SI CELUI-CI NOUS ÉCHAPPE

Aller à la rencontre de l'expérience d'autrui, dépasser ses préjugés favorise cette compréhension.

10. GARDER DES TRACES DE LA PAROLE POUR LA FAIRE EXISTER

Conserver la parole d'une personne pour éviter que celle-ci ne répète continuellement son histoire. Mais ne jamais l'utiliser ou la transmettre sans l'accord de celui qui la confie.